

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 SEPTEMBRE 2012

### Etaient présents :

Mmes Fabienne AGLAT – Danielle GUILLAUME – Corinne REYTER

MM. Christian BORELLI – Pierre FIZAINE – Fabrice FRANCHINA – Savério MURGIA – Oscar SCROCCARO – Mario TODESCHINI – Patrick WINCKERT

### Excusés et représentés :

Mme Agnès GREIVELDINGER par M. Savério MURGIA

Mme Christelle SAVARINO par Mme Fabienne AGLAT

M. Noël BELLI par M. Mario TODESCHINI

M. Jean-Pierre BIANCHI par Pierre FIZAINE

M. Claude CHEZEAU par Christian BORELLI

M. Jacques MAZZICHI par Mme Danielle GUILLAUME

### Absents :

Mme Rose GOMES DA SILVA

MM. Ignace BERTOLINO – Didier MANTINI

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du Code de l'Administration Communale, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, ayant obtenu la majorité des suffrages, Mme REYTER Corinne a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

### **1) Participation aux organismes partenaires :**

#### **a) Participation aux travaux à Rehon**

Monsieur le Maire rappelle que le 27 juin 2012, le Conseil Municipal avait accepté de financer une partie des travaux de la rue de Mexy à Rehon car ces derniers s'étendaient jusqu'à la station électrique de Mexy.

Il avait été décidé de participer à la hauteur de 2 929,01 €. Cependant, il s'avère que le montant de la participation de la commune s'élève à 2 475,53 €.

Les Conseillers, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- acceptent cette somme
- disent que cette dépense est inscrite au Budget Prévisionnel 2012.

#### **b) Participation à l'ATESAT**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du montant de la participation ATESAT pour l'année 2012 qui s'élève à 1 598,52 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte cette participation.

#### **c) Participation au SIAAL**

Monsieur le Maire fait lecture du courrier du SIAAL fixant la contribution eaux pluviales 2012 de la commune de Mexy à 11 153,77 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte cette participation.

#### **d) Participation au FNCOFOR**

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de la Fédération Nationale des Communes Forestières fixant la cotisation 2012 de la commune.

La participation 2012 s'élève à 247,62 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte cette participation.

## **2) Participation à l'école La Milliaire :**

Le Maire rappelle aux conseillers qu'une élève de la Commune était accueillie, pour l'année scolaire 2010-2011, au sein d'une classe spécialisée à l'école élémentaire La Milliaire de Thionville. De ce fait, une participation financière de la Commune pour cet accueil est sollicitée et s'élève à **752,10 €**

Les Conseillers après en avoir délibéré et à l'unanimité acceptent cette participation financière.

## **3) Indemnité de conseil allouée aux comptables publics ;**

Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'État,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Après en avoir délibéré et à 5 abstentions et 5 voix pour, le Conseil Municipal décide :

- de demander le concours du comptable public pour assurer des prestations de conseil,
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an,
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 et sera attribuée à Monsieur Pascal HEITZ, Inspecteur Divisionnaire Hors Classe, Comptable public, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 et pour toute la durée de sa fonction,
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires.

## **4) Demande de subvention ;**

Monsieur le Maire fait lecture de la demande de subvention reçue en Mairie, pour l'association de solidarité avec le Peuple Syrien.

Cette question est débattue. Il est proposé de soumettre au vote cette demande. Un début de vote est procédé, dix voix sont contre l'octroi d'une subvention pour le peuple syrien. Cependant le vote n'est pas mené à son terme du fait du nombre important de procuration et que certains mandants n'ont pas donné leurs instructions de vote précises pour cette subvention.

De ce fait, la question est reportée au prochain conseil.

## **5) Demande de subvention au titre de la DETR 2013 ;**

Le Maire rappelle aux Conseillers que lors du vote du budget 2012, il a été convenu de revoir entièrement la rue Jules Ferry, cette dernière étant la rue principale du village menant à la Mairie et aux écoles.

Le coût du projet estimé à 1 157 729,55 € HT, débutera au printemps 2013 et comprendra trois volets :

- Un volet sécuritaire et paysager
- Un volet enfouissement des réseaux
- Un volet réfection des trottoirs et de la chaussée

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Sollicite une subvention au titre de la Dotation d'équipement des Territoires Ruraux pour l'année 2013 ;
- Confirme que ce projet n'a fait l'objet d'aucun commencement d'exécution,
- S'engage à inscrire cette dépense en section d'investissement du budget, à assurer le financement complémentaire à l'intervention de l'État et à maintenir les ouvrages subventionnés en bon état d'entretien,

- S'engage à informer les services départementaux de toute modification susceptible d'intervenir lors de la mise en œuvre du projet (coût, contenu du projet...).

#### **6) Prix spécial les estivales 2012 ;**

Lors du passage de la commission cadre de vie dans les rues de Mexy à l'occasion des estivales 2012, le jury a souhaité récompenser une maison décorée non pas avec des fleurs mais avec des animaux. Il s'agirait d'un prix spécial décoration et harmonie.

Après délibération, il est décidé de réserver une mention spéciale pour cette maison mais de ne pas lui accorder de bon d'achat.

#### **7) Virement de crédit ;**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au ravalement de façade de la Mairie, les crédits ouverts au budget 2012 pour l'entretien des bâtiments communaux sont insuffisants. Il convient de procéder à un virement de crédit pour financer ces travaux.

Les Conseillers, après en avoir délibéré et à 1 voix contre et 9 voix pour autorisent le transfert de 15 000 € :

- de l'article 2315 « *Installations, matériel et outillage techniques* » opération 2220 « *Réfection de la rue Jules Ferry* »
- sur l'article 2315 « *Installations, matériel et outillage techniques* » opération 2218 « *Entretien des bâtiments communaux* ».

#### **8) Questions diverses.**